



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 septembre 2023  
Français  
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session  
**Cinquième Commission**  
Point 134 de l'ordre du jour  
**Projet de budget-programme pour 2024**

## **Incidences sur le budget-programme des recommandations et décisions figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

**État présenté par le Secrétaire général conformément  
à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale**

### *Résumé*

Dans son rapport à l'Assemblée générale ([A/78/329](#)), le Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies a présenté des recommandations et décisions sur le montant total des prévisions de la Caisse pour l'exercice 2024 ayant une incidence financière sur le budget-programme de l'Organisation des Nations Unies. Conformément aux dispositions de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée, le Secrétaire général fait état, dans le présent rapport, des incidences financières que les recommandations et décisions figurant dans le rapport du Comité mixte auront sur le budget-programme de l'ONU si elles sont adoptées par l'Assemblée.

Au moment de l'établissement du projet de budget-programme pour 2024 (budget ordinaire), le projet de budget de la Caisse pour 2024 n'était pas terminé et n'avait pas été examiné par le Comité mixte et par l'Assemblée générale. Un montant préliminaire de 5 337 500 dollars (5 481 600 dollars après actualisation des coûts), correspondant au montant des crédits ouverts pour 2023, a été demandé dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2024 pour financer la part des dépenses imputable au budget ordinaire qui devra être remboursée par l'Organisation à la Caisse.

Compte tenu des décisions et recommandations du Comité mixte, la part imputable au budget ordinaire pour 2024 s'élèverait à 5 188 600 dollars (après actualisation des coûts), soit une diminution de 293 000 dollars par rapport aux



prévisions initiales de 5 481 600 dollars figurant dans le projet de budget-programme pour 2024.

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section III du présent rapport. Si l'Assemblée approuve les recommandations et décisions du Comité mixte, il faudra réduire de 293 000 dollars (après actualisation des coûts) le montant initialement demandé dans le projet de budget-programme pour 2024.

## **I. Introduction**

1. Au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour 2024, des ressources ont été prévues pour couvrir la part des dépenses du secrétariat de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies qui incombe à l'ONU.

2. Un montant de 5 337 500 dollars (5 481 600 dollars après actualisation des coûts), égal aux crédits ouverts pour 2023, a été inscrit dans le projet de budget-programme pour 2024 au titre de des coûts imputables au budget ordinaire qui sont directement à la charge de l'ONU pour les services fournis au Comité des pensions du personnel de l'Organisation et un montant de 3 369 600 dollars a été demandé au titre de la part des fonds et programmes des Nations Unies. Au moment de l'établissement des projets de budget-programme, le projet de budget de la Caisse pour 2024 n'était pas terminé et n'avait pas été examiné par le Comité mixte et par l'Assemblée générale. Le présent état des incidences sur le budget-programme indique les incidences financières qu'auront les recommandations et décisions du Comité mixte concernant le projet de budget de la Caisse pour 2024 et est présenté à l'Assemblée pour approbation.

## **II. Incidences pour l'ONU des recommandations et décisions figurant dans le rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies**

3. Le coût des services fournis à l'ONU par la Caisse au titre du Comité des pensions du personnel de l'Organisation des Nations Unies est estimé à 8 423 100 dollars (après actualisation des coûts) dans le rapport du Comité mixte (A/78/329). Le Comité mixte recommande que l'Assemblée générale approuve les prévisions budgétaires pour 2024 après examen par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

4. Conformément aux procédures établies, le montant de 8 423 100 dollars serait réparti entre le budget ordinaire de l'ONU et les budgets des fonds et programmes des Nations Unies. Compte tenu des données les plus récentes sur le nombre de participants et participantes à la Caisse, qui figurent à l'annexe V des prévisions budgétaires pour 2024 dans le rapport du Comité mixte, la part imputable au budget ordinaire de l'ONU s'établirait à 61,6 % et celle revenant aux fonds et programmes, à 38,4 %. Si l'on applique ces pourcentages au montant total de 8 423 100 dollars, la part imputable au budget ordinaire se chiffre à 5 188 600 dollars et celle à la charge des fonds et programmes, à 3 234 500 dollars. Étant donné qu'un montant de 5 481 600 dollars (après actualisation des coûts) est déjà demandé au chapitre premier du projet de budget-programme pour 2024, il faudrait réduire cette somme de 293 000 dollars (après actualisation des coûts), ce qui correspond à la différence entre l'estimation préliminaire de la part imputable au budget ordinaire (5 481 600 dollars) et le montant révisé (5 188 600 dollars).

## **III. Conclusion et décision que l'Assemblée générale est invitée à prendre**

5. Si l'Assemblée générale approuve les recommandations et décisions du Comité mixte de la Caisse des pensions, le montant demandé au chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) du projet de budget-programme pour 2024, au titre des coûts imputables au budget ordinaire qui sont directement à la charge de

l'Organisation pour les services ayant trait au Comité des pensions du personnel de l'Organisation, s'établira à 5 188 600 dollars, soit une réduction de 293 000 dollars par rapport au montant de 5 481 600 dollars initialement prévu.

---